

Un dossier de plus sur les Droits de l'Homme ...

Le 10 décembre 1998 le monde entier célébrera le 50e anniversaire de la proclamation de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Ayant lancé dès le mois de janvier 1998 une série d'articles consacrée aux Droits de l'Homme, la rédaction a vite pu se rendre compte de l'intérêt de ses lecteurs à ce genre d'informations, mais aussi des innombrables facettes que recèle un sujet qu'on aurait pu croire rabaché et qui méritent toutes un traitement en profondeur. L'idée de ce dossier, un de plus dans la bibliographie foisonnante consacrée à ce thème, était née.

Grâce à l'appui de la section luxembourgeoise d'Amnesty International, de l'ACAT (Action chrétienne pour l'abolition de la torture) et de bien d'autres, nous avons rapidement su constituer un dossier qui traite de plusieurs aspects en relation avec les Droits de l'Homme qui font souvent l'objet de questionnements critiques: les Droits de l'Homme peuvent-ils vraiment prétendre à l'universalité? ne sont-ils pas plutôt l'expression d'une certaine civilisation occidentale qui privilégie l'individu et ses droits politiques et civils au détriment des droits sociaux et économiques, collectifs, qui semblaient parfois mieux assurés dans des régimes dits communistes?

Mais en concevant le dossier, nous avons surtout pensé à ce sentiment d'impuissance et de désespoir qui semble prévaloir chez de nombreux jeunes (et adultes) qui ne croient plus à un engagement personnel en faveur des Droits de l'Homme. Comment en effet leur tenir grief, quand on observe l'histoire des cinquante années qui se sont

écoulées depuis la Déclaration de 1948? Et nous avons alors décidé d'un commun accord de mettre l'accent sur la question: comment faire respecter les Droits de l'Homme? de quels moyens disposons-nous? nous, c.-à-d. les gouvernements, les organismes internationaux tels que l'ONU, le Conseil de l'Europe, les organisations non-gouvernementales (ONG), l'école, les entreprises, les individus?



Serre

Certes notre dossier n'est pas complet. On n'y parle pas des initiatives du Parlement européen. La définition - nécessaire - de nouveaux Droits de l'Homme tel celui à une nature intacte et à la survie des générations futures, qui n'étaient pas encore d'actualité en 1948, n'est pas discutée. Et bien d'autres aspects auraient pu être abordés. Mais d'une part *forum* a déjà publié une série d'articles à ce sujet, et d'autre

part cette série continuera. Au n° 188, qui paraîtra début décembre, Paul Dostert racontera l'élaboration de la Déclaration universelle de 1948 et Sylvain Besch du *Lëtzebuurger Flüchtlingsrot* contribuera un long article sur la situation - somme toute pas trop mauvaise - des réfugiés au Luxembourg. Par ailleurs nous continuerons à nous faire volontiers l'écho de tel cas de violation qui nous interpelle plus particulièrement, comme l'assassinat de Mgr. Gerardi au Guatemala, véritable martyr des Droits de l'Homme. Et la contribution du docteur Seligmann sur la prise en charge déficiente des enfants maltraités au Luxembourg, qui paraît dans le prochain numéro de *forum*, ne concerne-t-elle pas aussi un problème de Droits de l'Homme?

La rédaction regrette plus particulièrement que les droits économiques, sociaux et culturels, qui font pourtant l'objet des articles 22 et suivants de la Déclaration universelle ainsi que du Pacte international de 1966, restent, dans ce dossier comme sur la scène internationale en général, en retrait par rapport aux droits politiques individuels. Et cela à une époque où la mondialisation renforce chaque jour la puissance des entreprises multinationales pour battre en brèche le monopole de pouvoir des gouvernements et de ce fait met en cause l'exercice des droits économiques et sociaux, mais de plus en plus souvent aussi des droits politiques des individus! Il n'est donc que justice qu'un article d'Amnesty-Luxembourg interpelle les entreprises luxembourgeoises sur leur responsabilité en matière de Droits de l'Homme.

Mais ne faut-il pas aussi rappeler la responsabilité de certaines institutions internationales, qui font officiellement partie de la nébuleuse ONU, comme le Fonds monétaire international, la Banque mondiale ou l'Organisation mondiale du Commerce, ou encore l'OCDE? Les politiques de restructurations qu'impose le FMI violent la plupart du temps ouvertement les droits les plus élémentaires des couches les plus pauvres des pays endettés. Ou comment faut-il appeler une politique d'austérité imposée par le FMI qui oblige, p. ex., le gouvernement vénézuélien à relever les prix des transports en commun et empêche ainsi les plus pauvres à se rendre à leur travail? Même le Premier Ministre luxembourgeois a fustigé cette politique du FMI lors de son récent séjour en Bulgarie en apprenant que le FMI exigeait du gouvernement - malgré un budget excédentaire - de mettre fin à la gratuité des transports publics pour les retraités sous prétexte que leur pension atteignait désormais le montant faramineux de 40 dollars par mois ... (cf. *Journal*, 12-13/09/1998). Et qu'en sera-t-il si un jour l'AMI (Accord mutuel sur les investissements) voit le jour (cf. *forum* n° 181/1998, p.9 ss.)?

Trop longtemps nos gouvernements occidentaux ont fermé les yeux sur les violations des Droits de l'Homme dans leurs pays ou chez leurs alliés d'Amérique latine et d'ailleurs, pour dénoncer uniquement les carences des régimes communistes. Après la chute du rideau de fer on est loin d'assister à un examen de conscience et à un ballayage chez soi. La campagne qu'*Amnesty International* vient de lancer à propos des États-Unis (brutalités policières, mauvais traitement des prisonniers, droits des demandeurs d'asyle, peine de mort, discriminations basées sur le sexe ou la couleur de la peau, deux poids deux mesures en politique étrangère, ...) en dit long sur ces silences embarrassés (1). Même au gouvernement luxembourgeois on a l'impression que la politique des Droits de l'Homme ne relève que d'un département du ministère des Affaires étrangères et que les ministères du Commerce extérieur ou des Finances (qui représente le pays dans les instances monétaires internationales),

voire les ministères de l'Agriculture ou de l'Économie oublient de telles considérations quand il s'agit de défendre les intérêts des milieux économiques luxembourgeois dans le cadre européen.

Ce n'est que par une sensibilisation de plus en plus poussée de l'opinion publique à ces questions et aux responsabilités partagées en matière de Droits de l'Homme qu'il sera possible d'exercer la pression nécessaire sur nos gouvernements afin que leurs discours soient suivis d'actes. *forum* espère y contribuer à sa manière.

m.p.

(1) La section luxembourgeoise d'A.I. ne lancera la campagne que fin novembre pour des raisons d'organisation.

forum remercie le Ministère des Affaires étrangères d'avoir apporté un soutien financier à la réalisation de ce dossier.

Les Droits de l'Homme dans *forum* en 1998

- n° 181: E. C. Levy, 50 ans Déclaration des Droits de l'Homme: fiction ou réalité?
- n° 182: André Grosbusch, Il y a 150 ans: la liberté de presse au Luxembourg
- n° 183: Hubert Hausemer, Menschenrechte und Christentum
- n° 184: Laurent Moyse, Les enfants et leurs droits
André Thomé, Les mineurs en prison?
- n° 185: Dominique du Fays, Les enfants d'Asie du Sud
- n° 188 (à paraître): Paul Dostert, Wie kam es zur Allgemeinen Menschenrechtserklärung?
Sylvain Besch, Les réfugiés entre le droit et la politique

Tous ces numéros sont encore disponibles. Ils peuvent être commandés par virement de 150 F par numéro au CCP 61154-44. Un abonnement rétroactif pour l'année 1998 est offert au prix réduit de 1000 F.

Cardor

